

« L'indiscipline scolaire »

Conférence d'Eirick Prairat

le 10 avril 2013 organisée par l'Espace Cadres du CRDP.

Introduction

Il évoque un livre à paraître qui sera vraisemblablement intitulé *La morale du professeur*.

Il n'y a pas de distinction entre éthique et morale sur un plan philosophique.

L'entrée dans le métier des jeunes professeurs est focalisée sur la discipline: "comment tenir la classe?"

Il n'y a pas d'école sans discipline, pas plus que d'étude, ni de vie sociale.

La discipline est l'ensemble des règles de conduite pour vivre dans la classe ou l'établissement.

Elle a un rôle instrumental: elle permet, elle autorise.

L'élève sent, comprend les conséquences de ses actes.

Etre discipliné, ce n'est pas être servile, c'est obéir à des valeurs, se donner des règles de conduite en fonction d'objectifs.

Les formes de l'indiscipline scolaire contemporaine

Va et vient de la classe à l'établissement.

L'indiscipline n'est pas nécessairement violence même si l'établissement peut être témoin de violence.

Les différentes formes d'indiscipline sont liées à la forme scolaire.

Ne glissons pas trop vite de l'indiscipline à la violence.

La violence est la question des policiers et des magistrats.

L'indiscipline et son caractère diffus est notre problème.

On ne sait plus trop ce que l'on peut exiger aujourd'hui : dix minutes de silence complet dans une salle de classe ? La forme académique du travail pédagogique a disparu; Il n'y a plus d'exigible prédéfini en matière de comportement.

L'école doit commencer par créer les conditions qui permettent de fonctionner.

Il faut sans cesse redire les règles, épreuves de force à rejouer souvent depuis quatre décennies.

Nous sommes dans une renégociation perpétuelle.

Les phénomènes d'indiscipline ont changé de nature. Nous sommes passés du chahut traditionnel au chahut anémique.

Traditionnel: circonscrit dans le temps, dans l'espace et très ritualisé : participait d'une intériorisation de la règle. Il s'agissait d'un chahut intégrateur.

Anémique: a lieu un peu partout, un peu tout le temps et n'est pas ritualisé. Non-reconnaissance des règles qui pourtant sont connues, mais non porteuses de sens.

L'indiscipline actuelle est révélatrice d'un climat diffus. Ensemble d'actes qui tendent à diluer le cadre normatif : solution instable qui n'est plus contrôlable.

L'indiscipline peut faire souffrir physiquement et psychologiquement les personnels.

Cette souffrance est méconnue à l'extérieur.

On vit l'indiscipline sur un mode coupable : « n'ai-je pas fait une faute professionnelle? », « est-ce-que je manque de professionnalité? » mais aussi comme victime, ce qui provoque une mise en cause de l'identité.

L'attractivité des métiers de l'enseignement s'en trouve touchée.

Une typologie des actes d'indiscipline non selon la forme mais selon la fonction

Souci d'échapper au travail scolaire, d'échapper à l'emprise de l'institution scolaire.

Obstruction: pervertir les règles de la communication, du jeu, où la personne peut être atteinte et non la fonction; de l'agitation jusqu'au défi en passant par la contestation.

Contestation des règles qui sont établies sans le consentement de l'élève. Il s'agit de renégocier les règles du jeu.

Des explications au-delà des constats

-La massification:

Nouveaux lycéens qui ignorent tout de la culture scolaire. Cf. Dubet et al., *Les Lycéens*, Paris, Seuil, 1991.

Culture au sens strict mais aussi les usages et rituels qui sont propres à l'école.

Mutation quantitative et qualitative.

-La promesse oubliée:

Auparavant les études supérieures signifiaient une promesse d'emploi; « Oh, les beaux jours à venir! »

Cela rendait supportable la contrainte scolaire.

Ce qui anime l'adolescence, c'est l'utilité (Rousseau).

Notre génération aussi était utilitariste.

L'école a du mal aujourd'hui à tenir sa promesse. Les personnes chahutées le sont comme représentants de l'institution qui ne tient plus ses promesses.

Début du 20^{ème} siècle : l'école apporte mobilité sociale. Aujourd'hui, on n'attend plus rien d'elle.

-Les effets de la crise:

Les familles ne peuvent plus suivre la scolarité.

Familles démissionnaires ou démissionnées. La plupart sont humiliées. Professeurs démissionnaires et familles dépassées.

Les familles ne savent plus quoi faire et l'école ne leur propose pas de solution.

-L'importance excessive qu'a prise le jugement scolaire :

Le problème n'est pas de savoir s'il faut supprimer les notes.

Il ne faut plus réussir à l'école mais mieux que les autres. L'indiscipline est un acte de résistance à l'identité négative de soi-même. On peut faire carrière dans l'indiscipline, en retirant de la gloire.

La grille de Laborit fonctionne avec l'indiscipline. Le stress entraîne soumission, fuite ou révolte.

Les élèves en difficulté du primaire deviennent des élèves difficiles.

-La crise de la fonction symbolique dans les sociétés post-modernes:

Modernité des lumières pleine d'espérance Condorcet.

Aujourd'hui, l'inquiétude est forte.

Le rapport à la loi est flottant.

L'école est devenue l'héritière des problèmes externes à l'école.

Des propositions

-Contrat de travail et de vie élaboré de façon claire et lisible en classe et dans l'établissement.

Qu'allons-nous faire? Comment? Ce qui est acceptable ou non. Donner le mode d'emploi du professeur aux élèves : sobre, lisible, constant.

Le règlement intérieur doit signifier les obligations mais garantir impérativement les droits.

Il doit conjurer le « tout est possible » et le « tout est interdit ».

Il est préférable d'avoir un document unique et de ne pas multiplier les chartes.

Il doit mentionner les droits de l'ensemble du personnel (de tous les acteurs y compris les élèves)

-Des temps de régulation.

Les heures de vie de classe doivent être effectives et devenir un conseil de vie de classe pour régler un conflit par exemple et cesser de ventiler des informations de façon descendante.

-User de sanctions éducatives:

D'abord légales...Le constat : un recours massif à des exclusions...suite à des comportements récurrents. Discours dissonants des personnels dans un même établissement. Il faut un credo partagé par l'ensemble des personnels.

Fonction politique, éthique, psychologique de la sanction.

Il faut supprimer la procédure d'automatisme⁽¹⁾ et rendre possible le recours aux mesures de responsabilisation. Actuellement non effectif parce qu'impraticable et trop lourd.

Il faut déplacer le centre de gravité. La commission éducative doit être utilisée. Il faut en redéfinir les contours.

Il faut réintroduire ou perpétuer des rituels qui scandent et produisent des liens sociaux qui sécurisent.

Il faut réinventer les rituels d'aujourd'hui et utiliser des procédures pédagogiques positives et « impliquantes ». La discipline se construit dans la façon d'enseigner. **Annoncer les objectifs et les activités. Développer des routines structurantes.**

Enseigner, c'est le contraire de l'improvisation.

Les conditions d'une classe ordonnée sont les mêmes que celles où l'on apprend bien.

Les élèves perçoivent un professeur mal à l'aise. Cela se trahit dans les gestes, le regard. Il faut être attentif à ce qui se passe dans la classe : marcher dans la classe, occuper l'espace, réagir vite, rester calme et ne pas argumenter en cas de situation tendue, mais répéter mécaniquement ce que l'on demande.

Face à l'indiscipline, seule vaut une réponse en équipe avec de la solidarité professionnelle.

L'école doit répondre à trois défis : justice, efficacité et hospitalité, ce dernier conditionnant les deux autres...

Il faut défendre l'idée de morale civique.

La morale du professeur doit être celle du devoir qui tient compte des conséquences de ce que l'on fait.

Quelques éléments de bibliographie :

De la déontologie enseignante, Valeurs et bonnes pratiques, Paris, PUF, 2009.

-*La sanction en éducation*, Paris, PUF, “Que sais-je”, 2011 (dernière édition),

- (coordonné par E.PRAIRAT), *L'autorité éducative : déclin, érosion ou métamorphose*, Nancy, PUN, 2010, avec notamment les contributions de E.PRAIRAT et de M. Revault d'Allones.

⁽¹⁾. Un échange a lieu sur cette question avec Monsieur PICQUENOT. : l'automatisme ne figure pas dans les textes, même s'ils ont souvent été interprétés dans ce sens. Pour E.PRAIRAT, les procédures rendent les peines automatiques.

Notes prises par Agathe FREULET que nous remercions. Elles permettront aux CPE qui n'ont pu être présents de profiter de l'intervention de E.PRAIRAT.